

Date de la convocation : 28/10/2009

Date d'affichage : 18/11/2009

Nombre de conseillers :

En exercice	Absents	Votants
7		7

Présents : SIMANDRE Pierre, BAILLY François, PERRIN Didier,
PRELY Fabrice, BAILLY Gérard, GUYETAND Christian, PELLETIER
Patricia

Secrétaire : PELLETIER Patricia

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Correspondance,
- ✚ Budget,
- ✚ Captage,
- ✚ Eau,
- ✚ ONF,
- ✚ Affouage,
- ✚ Travail à ferrer,
- ✚ SIVOS,
- ✚ Embellissement,
- ✚ Transports scolaires,
- ✚ Tourisme,
- ✚ Communauté de Communes,
- ✚ Questions diverses.

Délibération n° 091117

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX VOIRIE 2010

VU l'article 8 du code des marchés publics,
VU la proposition de constitution d'un groupement de commande pour les marchés de voirie, proposé par la Communauté de Communes du Pays des Lacs, conformément à l'article 2-3-2) de ses statuts,
VU la délibération du 24 mars 2007, décidant l'adhésion de la commune au groupement de commande et autorisant la signature de la convention à intervenir,
VU l'article 3 « DUREE et DELAIS » - 3.1 « Durée de validité du marché » de l'acte d'engagement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler par reconduction expresse le marché « groupement de commande » pour les travaux de création, d'entretien et de réfection de voirie, pour l'année 2010,
- DESIGNER Monsieur Pierre SIMANDRE membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) communale, pour représenter la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Délibération n° 091118

Objet : VENTE D'HERBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de faire une vente d'herbe pour l'année 2009, d'un montant de 404.81€, au profit de Monsieur BANDERIER Bruno, pour la location des pâturages sur les parcelles B372, ZE50, ZB47 et le GAEC Gérard BAILLY, pour la location des pâturages sur les parcelles ZH20, ZH19 ZI21,

Délibération n° 091119

Objet : TRAVAUX FONTAINE CENTRALE PLACE DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité le devis de l'entreprise APR de Cognac pour les travaux d'aménagement de la fontaine centrale, place de la mairie, d'un montant HT de 3180€,

Pour copie conforme au registre.

Ne restant rien à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Pierre SIMANDRE

